



Note de synthèse
RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET 2026

PREAMBULE

Le rapport de présentation budgétaire s'inscrit dans la continuité des orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire du 9 avril dernier, ainsi que dans les engagements pris devant les habitants dans le cadre du programme municipal.

Le budget primitif 2026 traduit concrètement les priorités fixées par l'équipe municipale : améliorer le cadre de vie, renforcer les services publics de proximité et préparer l'avenir de la commune, tout en garantissant une gestion financière rigoureuse.

Dans un contexte économique marqué par des incertitudes (inflation, évolution des recettes, coût des services), la commune fait le choix d'un budget responsable, équilibré et volontaire.

Le programme d'investissement est maintenu à un niveau soutenu, avec un montant global d'environ 2,3 millions d'euros, afin de répondre aux besoins du quotidien des habitants et de concrétiser les projets structurants du mandat.

Ce budget repose sur une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Toutefois, une vigilance particulière sera maintenue tout au long de l'exercice afin de garantir l'équilibre financier, notamment face aux évolutions possibles des charges et des recettes.

SOMMAIRE

1. L'équilibre du budget primitif

2. La balance du budget primitif

3. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

B. Les dépenses de fonctionnement

4. La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

B. Les dépenses d'investissement



1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 7 953 846 € : 5 630 752 € en fonctionnement et 2 323 094 € en investissement. Si l'on s'intéresse **uniquement aux mouvements réels**, le budget primitif 2026 peut être résumé de la façon suivante :



Le budget primitif 2026 est conforme au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 9 avril dernier. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- La stabilité des taux de fiscalité pour renforcer l'attractivité de Cires-lès-Mello et ne pas grever le pouvoir d'achat des habitants.
- Un maintien du niveau d'investissement pour poursuivre les projets en cours et développer le territoire.
- Un encours de dette toujours en baisse, afin d'éviter de compromettre les capacités d'actions futures.

2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget 2026 dégage une capacité d'autofinancement de 1,551 M€ (contre 1,356 M€ en 2025).

Ce niveau d'épargne permet de financer une part importante du programme d'investissement sans recours à l'emprunt.

Toutefois, ce niveau d'épargne, construit de manière prudente, devra être confirmé à l'exécution budgétaire, notamment en fonction de l'évolution réelle des dépenses et des recettes en cours d'année.

MOUVEMENTS REELS		
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 2,0 M €	Impôts et taxes 2,582 M €
	Charges à caractère général 1,167 M €	Dotations et participations 0.806 M €
	Autres charges de gestion courante 0,399 M €	Autres produits de gestion courante 0,170 M €
	Frais financiers 0,025 M €	Produits des services 0,190 M €
	Autres dépenses 0,297 M €	Autres recettes 0,054 M €
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 2,128 M €	Subventions 0,302 M €
	Capital de la dette (+ dépenses financières) 0,167 M €	FCTVA 0,060 M €
		Affect. résultats 0,199 M €
		Autres recettes 0,006 M €

3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites s'élèvent à 5 630 752 € contre 5 430 546.13 € en 2025.

Les écritures réelles sont en baisse de -1.41 %, soit 3 801 690 € contre 3 856 090 € en 2025.

Elles reposent principalement sur :

- la fiscalité locale, dont les taux sont maintenus constants, mais des compensations en baisse ;
- les dotations de l'État, inscrites avec prudence dans l'attente des notifications ;
- les produits des services et du domaine, en légère progression.

Recettes de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	LIBELLES DES CHAPITRES	Montant 2025	Variation	Montant 2026
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES -		90 000,00 €	-40,00%	54 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES		168 550,00 €	12,58%	189 750,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES -		691 440,00 €	-0,72%	686 440,00 €
CHAPITRE 731 - IMPOSITIONS DIRECTES		1 872 000,00 €	1,26%	1 895 500,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		823 500,00 €	-2,13%	806 000,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE -		195 000,00 €	-12,82%	170 000,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS-		0,00 €	0,00%	0,00 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS -		15 600,00 €	-100,00%	0,00 €
CHAPITRE 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00 €		0,00 €
Sous-Total Ecritures Réelles		3 856 090,00 €	-1,41%	3 801 690,00 €
CHAPITRE 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES -		1 557 585,19 €		1 816 233,41 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SECTIONS -		16 870,94 €		12 828,59 €
Sous-Total Ecritures d'Ordres		1 574 456,13 €		1 829 062,00 €
		5 430 546,13 €	3,69%	5 630 752,00 €

013 – Atténuation de Charges :

Sont recensées les recettes correspondant aux remboursements des rémunérations et des charges sociales du personnel. Il s'agit principalement de la prise en charge par le Centre de Gestion des heures utilisées au titre des décharges d'activités de service par deux agents, au titre du droit syndical, des remboursements de l'assurance statutaire ainsi que d'éventuels remboursements de la CPAM pour des arrêts de travail d'agents non titulaires. Une somme de 54 000 € est donc inscrite à ce chapitre.

70 – Produits des Services du Domaine :

Les produits de ce chapitre proviennent en majorité des recettes des restaurations scolaires. Une légère augmentation est à constater qui résulte de l'évolution de la fréquentation de ces structures.

73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 est scindé en deux chapitres en M57. Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir l'attribution de compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales. Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la commune.

Le produit 2025 réalisé des taxes locales s'élève à 1 906 748 €, montant supérieur au montant prévu au BP 2025 (1 872 000€). Cependant par prudence, le budget 2026 propose un montant en très légère augmentation pour se situer à 1 895 500 €.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 0,8 % en 2026.

Il est à noter que les taux des taxes foncières n'augmenteront pas non plus en 2026.

La hausse des taux d'intérêt et l'obtention difficile des prêts ont eu pour conséquence la diminution des transactions immobilières. Mécaniquement, ce ralentissement de l'activité dans l'immobilier entraîne une baisse des « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO) - souvent appelés « frais de notaire » - perçus par la collectivité locale lors de l'achat/vente d'un bien immobilier. Ainsi, pour 2026, il est attendu un produit de DMTO de l'ordre de 30 000 €.

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec l'application d'un coefficient. Pour le BP 26, il est prévu un montant de 63 000€.

74 – Dotations-Subventions-Participations :

Pour 2026 par principe de prudence, les prévisions de la DGF restent les mêmes que pour 2025.

	2025	2026
Dotations forfaitaire	456 000 €	456 000 €
Dotations Solidarité Rurale	200 000 €	200 000 €
Total D.G.F.	656 000 €	656 000 €

A cela s'ajoute, dans ce chapitre, l'attribution de compensation de la taxe foncière, qui subsiste après la réforme de la taxe d'habitation. En 2026, dans l'attente du montant notifié, cette dernière est budgétisée avec un niveau en

baisse par rapport aux prévisions 2025 soit 10 000 €.

Compte tenu de l'absence de notification du (FDPTP), le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, il n'est inscrit aucun montant sur la ligne 74836.

On trouve aussi dans ce chapitre les participations de l'Etat et d'autres organismes, parmi lesquelles le Fonds National de péréquation pour un montant de 130 000 € et le FCTVA sur le fonctionnement pour un montant de 10 000 €.

75 – Autres Produits de Gestion Courante :

Sont retracés les revenus locatifs des immeubles dont la commune est propriétaire, soit une somme de 170 000 €

B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 630 752 € contre 5 430 546 € en 2025. Les écritures réelles sont en hausse de 0,15 % soit 3 889 400 € contre 3 883 400 € en 2025.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	LIBELLES DES CHAPITRES	Montant 2025	Variation	Montant 2026
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL -		1 146 500,00 €	1,76%	1 166 700,00 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL -		2 000 000,00 €	0,00%	2 000 000,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS		260 000,00 €	0,00%	260 000,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE -		399 900,00 €	-0,05%	399 700,00 €
CHAPITRE 66 -CHARGES FINANCIERES -		32 000,00 €	-21,88%	25 000,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES -		10 000,00 €	-70,00%	3 000,00 €
CHAPITRE 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS -		35 000,00 €	0,00%	35 000,00 €
Sous-Total Ecritures Réelles		3 883 400,00 €	0,15%	3 889 400,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT -		1 356 546,13 €		1 551 352,00 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS -		190 600,00 €		190 000,00 €
Sous-Total Ecritures d'Ordre		1 547 146,13 €		1 741 352,00 €
		5 430 546,13 €	3,69%	5 630 752,00 €

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à Caractère général » s'élèvent à 1 166 700 € contre 1 146 500 € en 2025, soit une augmentation de 1.76 % qui s'explique par une forte augmentation de la prime d'assurances liée aux dommages aux biens qui passera à 57 000 € cette année contre 49 768 € en 2025, soit une hausse de plus de 7 000 €. La réparation des cheneaux du Complexe sportif entraine une hausse conséquente du compte « Entretien de bâtiments publics » sur lequel est inscrit un montant de 35 400 € sur l'exercice 2026. Les autres postes de dépenses liées au fonctionnement des services communaux ainsi que celles qui participent au maintien du service

public à son bon niveau, ont également augmenté de manière modérée afin de faire face à l'inflation.

012 - Charges de Personnel :

Les charges de personnel de la commune sont maintenues au même niveau qu'en 2025 soit un montant de 2 000 000 €.

014 - Autres Charges de Gestion Courante :

Cet article correspond au reversement à l'Etat de l'excédent de recettes dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle (issue de l'article 78 de la loi de finances 2010) dans le but de maintenir les ressources perçues après la suppression de cette taxe à l'identique de celles perçues avant sa suppression. Ce montant est resté le même depuis sa mise en place en 2010, soit, pour notre commune, un montant de 257 695 € arrondi au budget à 260 000 €.

65 - Autres Charges de Gestion Courante :

Ce chapitre spécifique 65 comporte trois lignes budgétaires significatives :

- Celle inhérente au CCAS proposée à 45 000 € en 2026 (incluant une subvention de 40 000 € pour l'administration du CCAS et 5 000 € pour le centre de soins infirmiers) soit une augmentation de 5 000 € par rapport à 2025 pour la partie administration.
- Celle relative aux associations culturelles et sportives proposée à 30 000 € en baisse par rapport à 2025 en raison de l'arrêt du versement de la subvention versée à la MOAT (participation employeur versée aux agents depuis janvier 2026).
- Enfin celle relative aux autres contributions incluant la participation au SIVU pour les ALSH et centres de loisirs, la participation à l'entretien des hydrants et consommations des bornes de puisage versée au SIVOM pour un montant global de 170 000 €.

Ainsi, l'inscription sur ce chapitre s'élèvera à 399 700 €.

Enfin, ce chapitre intègre, conformément aux obligations légales, les participations aux frais de scolarité versés aux écoles extérieures accueillant des enfants cirois (10 000 €), ainsi que les redevances d'utilisation de logiciels bureautiques et métiers pour un montant de 14 500 €.

66 - Charges Financières :

Il s'agit des charges d'intérêts de la dette actuelle pour 25 000 € (qui seront diminuées des ICNE dans le résultat de 2026).

67 - Charges spécifiques :

Ce chapitre dans la nomenclature budgétaire M57, ne comporte que quelques comptes, dont le 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », pour lequel 3 000 € sont inscrits.

68 – Dotation aux provisions :

Il s'agit principalement des dotations aux provisions pour couvrir d'éventuels risques et charges de fonctionnement (30 000€) et les provisions pour dépréciations des actifs circulants (dépréciation de créances pour 5 000€).

4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 323 094 €, dont 566 742 € de recettes réelles.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	LIBELLES DES CHAPITRES	Montant 2025
10	Dotations, Fonds et réserves dont 199 400 € (Affectation du résultat)	264 400,00 €
13	Subventions d'investissement	302 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	0,00 €
45	Opération pour compte de tiers	342,00 €
Sous-Total Recettes Réelles		566 742,00 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	1 551 352,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	190 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €
Sous-Total Ecritures d'Ordres		1 756 352,00 €
		2 323 094,00 €

10 - Dotations et fonds divers

CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

F.C.T.V.A.	60 000 €
Taxe d'aménagement	5 000 €
Affectation de résultat	199 400 €
TOTAL	264 400 €

13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici des subventions notifiées au titre des opérations suivantes :

CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Opération :	BASSIN D'ORAGE	
	Agence de l'eau	12 000,00 €
Opération :	Grosses Réparations Scolaires	
	Etat (DETR et DSIL)	284 000,00 €
Opération :	GESTION DES EAUX PLUVIALES	
	Agence de l'eau	6 000,00 €
		302 000,00 €

16 - Emprunts et dettes assimilés

Grâce à l'autofinancement dégagé, soit 1 551 352 € (chapitre 021), aucun nouvel emprunt ne sera contracté sur le budget 2026.

45 – Opération pour compte de Tiers

Ce compte enregistre les dépenses effectuées d'office sur le patrimoine de tiers et les recettes perçues en contrepartie de ces dépenses. Il s'agit ici de l'élagage des arbres débordant sur le domaine de la propriété sise 31 Rue de Maysel faisant objet d'une succession.

040 - 28 – Reprise des dotations aux amortissements

Ce chapitre correspond aux opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et celle d'investissement ; il enregistre en recette d'investissement les dotations aux amortissements sur les biens enregistrés à l'actif de la commune.

041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 concerne des opérations d'ordre patrimonial : Il s'agit-là de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation.

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 127 552 € contre 1 871 329 € en 2025.

Elles traduisent les priorités municipales, notamment :

- l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal (écoles, bâtiments publics) ;
- les travaux de voirie et de sécurité ;
- les projets structurants (gestion des eaux pluviales, bassin d'orage, études pour la maison de santé) ;
- les acquisitions de matériel et équipements nécessaires au fonctionnement des services.

Opération n° 01628 : ECLAIRAGE PUBLIC

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles	
2041582 - Subventions d'équipement versées	2 800,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
2152 - Ajout Candélabres	5 000,00 €
Total Opération EP	7 800,00 €

Opération n° 02064 : VOIRIE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
2151 - Requalification voirie Rue de Maysel et sécurisation côte du Tillet	638 000,00 €
2158 - Illuminations	5 000,00 €
Total Opération VOIRIE	643 000,00 €

Opération n° 04074 : BASSIN D'ORAGE

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles	
2031 - Etudes Loi sur l'Eau VERDI	61 400,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
2128 - Travaux bassin d'orage	250 000,00 €
Total Opération BASSIN ORAGE	311 400,00 €

Opération n° 4464 : SIGNALISATION

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
2152 - Panneaux signalisation	10 000,00 €
Total Opération SIGNALISATION	10 000,00 €

Opération n° 9315 : ACQUISITIONS FONCIERES

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

2111 - Acquisition terrains Cagnière pour bassin d'orage	15 000,00 €
Total Opération ACQUIS. FONC	15 000,00 €

Opération n° 07022 : ACHAT MATERIELS

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21568 - Matériels défense incendie	1 700,00 €
21578 - Extincteurs divers bâtiments	2 800,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	123 300,00 €
21828 - Véhicule Services Techniques	24 000,00 €
21841 - Mobiliers scolaires	3 050,00 €
21848 - Autres mobiliers	7 700,00 €
Total Opération ACQUIS. FONC	162 550,00 €

Opération n° 9306 : COMPLEXE SPORTIF

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21351 - Installations générales, agencements, aménagements	5 000,00 €
2138 - Autres constructions	2 000,00 €
Total Opération COMPLEXE SP.	7 000,00 €

Opération n° 19022 : INFORMATIQUE

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles

2051 - Licences logiciels	14 300,00 €
---------------------------	-------------

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21534 - Réseaux d'électrification pour Caméra vidéoprotection Cimetière	1 700,00 €
21838 - Matériels informatique Mairie	18 400,00 €
21838 - Caméras supplémentaires vidéoprotection (RAR 2025)	35 000,00 €
Total Opération INFORMATIQUE	69 400,00 €

Opération n° 77022 : CONFORMITE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21328 - Remplacement fenêtres/portes 3 Rue de Blaincourt (RAR)	12 300,00 €
Total Opération CONFORMITE	12 300,00 €

Opération n° 89628 : CIMETIERE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21316 - Reprise de 20 concessions (RAR 2025)	11 000,00 €
Total Opération CIMETIERE	11 000,00 €

Opération n° 92243 : GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21312 - Sanitaires Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine	166 350,00 €
21312 - Sols étage Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine	11 000,00 €
21312 - Menuiseries Ecole Elémentaire JDF + restauration scolaire	323 852,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	6 700,00 €
Total Opération REPA SCOLAIRES	507 902,00 €

Opération n° 9307 : STADE BAILLY

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 800,00 €
Total Opération STADE BAILLY	4 800,00 €

Opération n° 9310 : GENDARMERIE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

2181 - Remplacement chaudières (dont 4700€ en RAR 2025)	9 700,00 €
Total Opération GENDARMERIE	9 700,00 €

Opération n° 92246 : LOGEMENT LA POSTE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles

21352 - Isolations + installation chauffage (RAR 2025)	12 300,00 €
21352 - Menuiseries	20 000,00 €
Total Opération LOGEMENT POSTE	32 300,00 €

Opération n° 92247 : GESTION EAUX PLUVIALES

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles

2031 - Etudes schéma eaux pluviales VERDI (RAR 2025)	4 800,00 €
Total Opération GESTION EAUX PLU	4 800,00 €

Opération n° 9321 : MAISON NORMANDE

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
21352 - Travaux d'urgence toiture (RAR 2025)	10 000,00 €
Total Opération MAISON NORMANDE 10 000,00 €	

Opération n° 9313 : MODIFICATION PLU

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles	
202 - Procédure modification simplifiée n° 3 PLU (dont 2100€ en RAR)	2 500,00 €
Total Opération MODIF PLU 2 500,00 €	

Opération n° 92248 : ADRESSAGE

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles	
2031 - Adressage par la Poste (RAR 2025)	7 500,00 €
Total Opération ADRESSAGE 7 500,00 €	

Opération n° 92249 : DAB

Chapitre 21 - Immobilisation Corporelles	
21351 - Installation DAB (RAR 2025)	48 000,00 €
21534 - Raccordement électrique (RAR 2025)	600,00 €
Total Opération DAB 48 600,00 €	

Opération n° 92250 : MAISON DE SANTE

Chapitre 20 - Immobilisation Incorporelles	
2031 - Etudes 1ère phase maison de santé	250 000,00 €
Total Opération MAISON SANTE 250 000,00 €	

CONCLUSION

Le budget primitif 2026 traduit pleinement les engagements pris devant les habitants et les orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire.

Il repose sur un équilibre assumé entre ambition et responsabilité :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte économique contraint ;
- un niveau d'investissement soutenu, au service du cadre de vie, des équipements publics et de l'avenir de la commune ;
- une gestion prudente, privilégiant la recherche de partenaires financiers extérieurs et l'autofinancement.

Ce budget permet de concrétiser des projets attendus par les habitants, notamment en matière de voirie, d'équipements scolaires, de gestion des eaux pluviales et de développement de l'offre de soins.

Il traduit également une méthode : prioriser les besoins, programmer les investissements et garantir la soutenabilité financière des décisions prises.

Dans un contexte marqué par des incertitudes économiques et une évolution à la baisse de l'épargne, la commune poursuivra une gestion attentive et réactive tout au long de l'exercice.

Les choix réalisés dans ce budget ne sont pas figés : ils pourront être ajustés si nécessaire, notamment en fonction des opportunités de financement ou de l'évolution de la situation financière.

Ce budget constitue ainsi une étape importante dans la mise en œuvre du projet municipal. Il se veut réaliste, structuré et au service des habitants.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2026.

